

Données et démographie – informatif et passionnant

Voilà plusieurs décennies que la FMH tient une statistique médicale. Ces données sont utiles aux sociétés de discipline médicale, aux sociétés cantonales de médecine, aux médecins, ainsi qu'à différentes organisations pour les prises de position politiques, les argumentaires, la planification des besoins et les enquêtes. Le département

Données, démographie et qualité (DDQ) publie régulièrement des articles à ce sujet dans le Bulletin des médecins suisses (BMS). Le département DDQ se tient à votre disposition pour de plus amples informations et des évaluations approfondies: [ddq\[at\]fmh.ch](mailto:ddq[at]fmh.ch) / 031 359 11 11.

Les soins médicaux en Suisse sont aussi garantis grâce aux femmes et aux médecins étrangers

Esther Kraft,
Martina Hersperger

En 2009 déjà, le département Données, démographie et qualité de la FMH avait publié dans le BMS [1] une série d'articles auxquels il est très régulièrement fait référence. Les données les plus utilisées qui y sont citées ont été actualisées et replacées dans leur contexte actuel. Nous vous présentons dans ces colonnes la deuxième partie de l'article paru dans le numéro 48 du BMS.

Le Numerus clausus, pomme de discorde

Alors que le «numerus clausus» (limitation du nombre d'étudiants) et le nombre trop restreint de places dans les facultés de médecine humaine sont depuis des années au cœur du débat, de nombreux politiciens ont déposé des motions et des interpellations qui se concentrent principalement sur les questions suivantes:

- Comment le système actuel de sélection ou d'admission est-il évalué?
- Faut-il augmenter le nombre de places dans les facultés de médecine?

- Quelle sera la demande de médecins en Suisse à l'avenir?
- Comment le déficit pronostiqué du nombre de médecins peut-il être comblé?

Dans ses réponses à ces différentes questions, le Conseil fédéral a établi les constats suivants. Les quelque 600 à 700 diplômes en médecine humaine, décernés habituellement chaque année, ne suffisent pas à maintenir le chiffre absolu de 30 000 médecins en exercice [2]. Ce déficit est en contradiction avec l'afflux d'étudiants pour l'année 2011/2012 qui enregistre quatre demandes pour une place. En effet, pour les 1064 places correspondant à la capacité d'accueil évaluée par la Conférence des rectorats suisses, en février 2011, on relevait plus de 4100 candidats [3].

Mais augmenter le nombre d'étudiants en médecine humaine sans accroître le nombre de places disponibles équivaut à une dégradation de la qualité de la formation. Une présélection est du reste inévitable, compte tenu du manque de places dans les cliniques. Pour le Conseil fédéral, la suppression du numerus clausus ne résoudrait pas le problème: le taux de réussite dans les universités avec numerus clausus oscille entre 80 et 90%. En revanche, pour celles qui en sont dépourvues (Lausanne, Genève et Neuchâtel), c'est-à-dire où la sélection est une procédure interne à l'université, ce taux n'est que de 50% [3]. La statistique médicale de la FMH ne peut pas répondre à la question du nombre de places d'étude nécessaires ni à celle des effets – positifs ou négatifs – des conditions d'admission, par contre, elle est en mesure de contribuer à la discussion en apportant les éléments statistiques ci-après.

Les femmes surreprésentées

En 2010, la Suisse comptait 8382 étudiants en médecine humaine, dont près de 56% d'étudiantes. Le nombre total, hommes et femmes confondus, a augmenté de 16%, celui des femmes de 10%. Ces dernières sont largement majoritaires en médecine, avec

Correspondance:
Esther Kraft
FMH
Département DDQ
Case postale 170
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
CH-3000 Berne 15
[esther.kraft\[at\]fmh.ch](mailto:esther.kraft[at]fmh.ch)

Figure 1

Evolution indexée du nombre d'étudiants et de diplômes en médecine humaine entre 2000 et 2010 (Source: OFS).

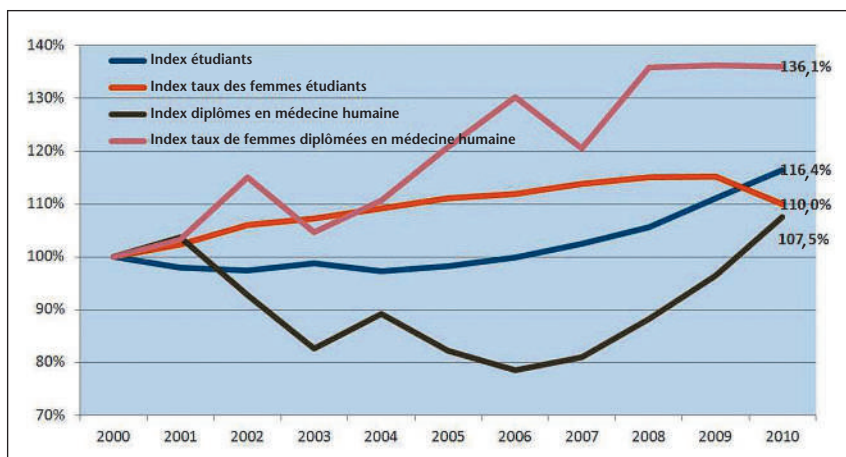


Figure 2

Titres de formation postgraduée décernés entre 2002 et 2010.

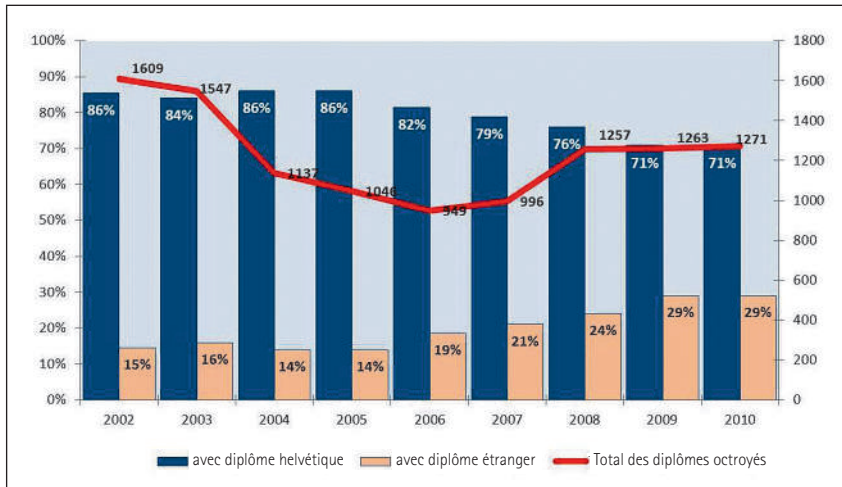
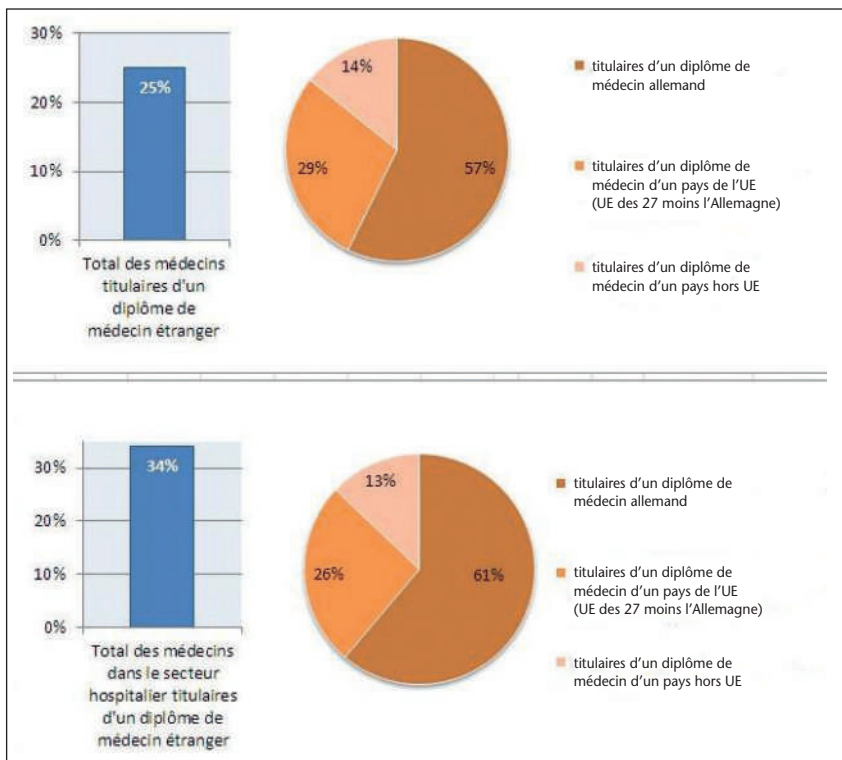


Figure 3

Part des médecins titulaires d'un diplôme étranger (tous et secteur stationnaire; 2010).



61% des 813 diplômes décernés. Par ailleurs, depuis 2000, la proportion de femmes à avoir obtenu leur diplôme a enregistré une augmentation de 36%, ce qui est nettement supérieur à la hausse de 8% du nombre total de diplômés (cf. figure 1) [4].

Le nombre de spécialistes reste inchangé

Après avoir réussi l'examen final et obtenu leur diplôme fédéral de médecin, la plupart des futurs médecins poursuivent leur formation postgraduée comme assistants. Avec 44 programmes accrédités, ils dis-

posent d'un vaste éventail de spécialisations. La formation postgraduée dure entre trois et six ans, mais, dans les faits, elle s'étend sur sept à neuf ans. Lorsqu'ils obtiennent leur titre de spécialiste et qu'ils finissent leur formation postgraduée, les médecins sont âgés en moyenne de 37 ans. C'est dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie que les formations sont les plus longues et, à l'inverse, en pédiatrie qu'elles sont les plus courtes.

Selon les chiffres annuels de la démographie médicale [5], 9698 médecins-assistants exerçaient dans les établissements de formation en 2010; 98% d'entre eux étant en poste dans un hôpital. Depuis 2004, le nombre de médecins-assistants a augmenté de près de 19%. Pas moins de 56% des médecins-assistants actifs en Suisse ont un diplôme de médecin fédéral, 39% un diplôme équivalent délivré dans l'espace UE, et 5% un diplôme obtenu hors UE.

En 2010, 1271 médecins ont obtenu un titre de spécialiste. Tandis que ce chiffre est resté relativement constant ces trois dernières années, il s'élevait à 1609 en 2002. Ceci s'explique par les accords bilatéraux en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002 et surtout par la révision de la loi fédérale concernant l'exercice des professions médicales dans la Confédération suisse (LEPM). La LEPM autorise en effet l'octroi de diplômes de formation postgrade en bénéficiant de dispositions transitoires. Cette nouvelle possibilité s'est traduite par une augmentation des titres décernés en 2002 et en 2003, chiffre qui est reparti à la baisse les années suivantes. Sur la période entre 2002 et 2010, on assiste en outre à une tendance double: la part des titres de spécialiste octroyés à des médecins ayant accompli leur formation postgraduée en Suisse est en baisse, alors que celle des médecins détenteurs d'un diplôme étranger a pratiquement doublé (cf. figure 2).

La Suisse, attractive pour les médecins étrangers

Comme esquissé ci-avant, les conventions bilatérales avec l'UE ont profondément modifié la physionomie du marché du travail, ce qui a attiré de nombreux médecins étrangers en Suisse. A l'heure actuelle dans notre pays, un médecin sur quatre possède un titre étranger contre 17% en 2003. Dans le secteur ambulatoire, la part des médecins étrangers (17%) est nettement inférieure à celle du secteur hospitalier (34%). Mais dans l'ensemble, cette proportion a beaucoup augmenté ces dernières années: elle est passée de 11% à 17% dans le secteur ambulatoire et de 24% à 34% en hôpital. La grande majorité des médecins venant de l'étranger arrive d'Allemagne (57%, et même 61% dans le secteur hospitalier). Par ailleurs, 29% des médecins étrangers proviennent d'un autre Etat de l'UE et 14% d'un pays hors de l'UE. Dans le secteur hospitalier, ces mêmes pourcentages sont inférieurs de respectivement trois et un point (cf. figure 3).

L'avenir du système de santé en question

La part des médecins titulaires d'un titre étranger mais exerçant leur profession en Suisse a augmenté ces dernières années, tant dans le secteur ambulatoire que dans le secteur hospitalier. Ce sont surtout des médecins provenant d'Allemagne qui choisissent la Suisse pour y exercer leur profession. En outre, le paysage général de la démographie médicale est caractérisé par un manque de places dans les facultés de médecine humaine et par une proportion (en hausse) de 50% de femmes parmi les étudiants et les diplômés.

Dans ses réponses à diverses interpellations parlementaires, le Conseil fédéral relève la nécessité de former davantage de médecins en Suisse [6]. Il s'agit toutefois de garantir la qualité de la formation universitaire et de la formation postgraduée. L'ensemble de

ces questions, ainsi que le nombre de réponses encore ouvertes, montrent que le système de santé de notre pays se trouve face à plusieurs défis: nombre de places d'études, postes de formation en hôpital et prise en charge médicale de la population suisse.

Autres tendances actuelles

La densité médicale ainsi que la répartition régionale ou selon le sexe ont été abordés dans le numéro 48 du Bulletin des médecins suisses. Cet article peut être téléchargé sur www.saez.ch ou sur le site internet de la FMH (www.fmh.ch → démographie médicale → projets). Si vous souhaitez obtenir des données et des évaluations détaillées, il vous suffit de vous adresser au département Données, démographie et qualité de la FMH.

- 1 www.fmh.ch/thèmes/démographie_médicale/projets.html; 28.10.2011.
- 2 09.3210 Interpellation: Attractivité des études de médecine; www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20093210; 28.10.2011.
- 3 11.3526 Motion: Accroître la relève suisse en supprimant le numerus clausus; www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=201135266; 28.10.2011.
- 4 Office fédéral de la statistique: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/data.html; 28.10.2011.
- 5 FMH; www.fmh.ch/fr/formationisfm/formation_postgraduate/demographie_medicale.html; 28.10.2011.
- 6 11.3526 Motion: Accroître la relève suisse en supprimant le numerus clausus; www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=201135266; 28.10.2011.

Médecins en exercice par secteur

Année: 2010
Canton: Tous
Discipline principale: Tous

Reset

Secteur	Canton	2010	
		Total	H/M*
Secteur ambulatoire	Tous	16087	489
Secteur hospitalier	Tous	13716	574
autre secteur	Tous	470	16737
Total	Tous	30273	260

* Nombre d'habitants par médecin

Statistique médicale de la FMH: aidez-nous à améliorer la qualité des données!

Afin que la FMH puisse continuer à répondre aux questions concernant la démographie médicale, nous avons besoin de votre collaboration. Outre les indications sociodémographiques et les qualifications professionnelles, la statistique médicale fournit également des informations sur le contenu de l'activité. Chaque médecin a la possibilité de déclarer ses données de manière autonome via le portail myFMH. Le site internet www.myfmh.ch permet d'accéder au questionnaire. En déclarant vos données, vous contribuez à étayer la discussion et à élaborer une base d'argumentation utile pour le corps médical. Vous trouverez la statistique médicale de la FMH et les évaluations détaillées sous www.fmh.ch (→ Autres thèmes → Démographie médicale). Vous pouvez également vous procurer gratuitement le dépliant statistique médicale 2010 sous forme compacte et claire ([ddq\[at\]fmh.ch](mailto:ddq[at]fmh.ch)). A partir de cette année, vous avez la possibilité d'effectuer une recherche personnalisée via le site de la FMH (www.fmh.ch). Vous pouvez ensuite enregistrer et imprimer directement les résultats.